

Figure 132 : Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

V. 2. 4. Le contexte topographique et pédologique

Airvault est remis dans des contextes pédologiques et topographiques élargis, afin de démontrer que la nature des sols ainsi que le relief font partie des principales explications du paysage actuel. En effet, la pédologie justifie partiellement la présence du bâti et des types de cultures et végétations occupant le territoire, et il en est de même pour le relief.

V. 2. 4. 1. La pédologie du territoire d'étude

Le site du projet est implanté dans le nord-est des Deux-Sèvres, dans une zone appartenant majoritairement aux plateaux du Seuil du Poitou. Il s'agit d'un lieu où se rejoignent le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain, séparant le Massif Armoricain du Massif Central. La carte en page suivante indique que le territoire d'étude s'établit sur différents profils pédologiques (Figure 133).

Globalement, les sols qui composent le territoire d'étude sont en grande partie composés d'argile. Ils ont donc la particularité de voir leur consistance se modifier suivant leur teneur en eau. Un sol argileux aura tendance à se rétracter en période sèche, et à gonfler lorsqu'il est humide. Initialement, ils sont travaillés avec difficulté. Pour cette raison, des apports sont souvent amenés à ces sols, de manière à favoriser l'agriculture. La pédologie du territoire d'étude indique que l'activité agricole aura tendance à marquer fortement les paysages des alentours.

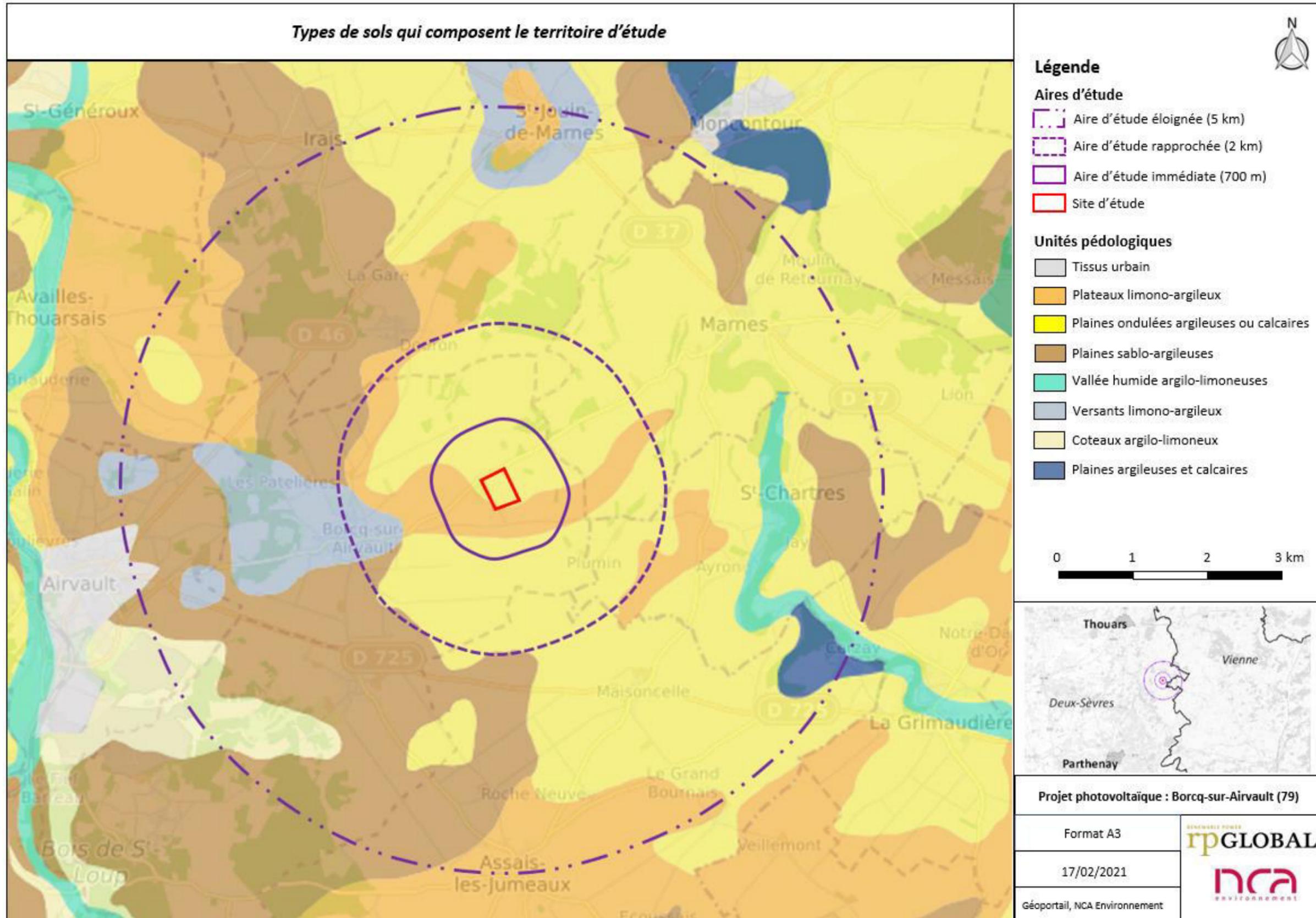


Figure 133 : Carte des types de sol qui composent le territoire d'étude

V. 2. 4. 2. La topographie du territoire d'étude

Si le contexte pédologique justifie en partie la présence des différents types d'occupation du territoire, il en est de même pour le relief. Le site du projet est implanté dans le nord-est du département des Deux-Sèvres, et est encadré par deux cours d'eau : la Dive à 3,5 km à l'est, et le Thouet à 6,5 km à l'ouest.

Le site d'étude se trouve à l'est de la commune d'Airvault. Il est possible de voir, sur la carte en page suivante, que le territoire d'étude présente une altitude qui oscille entre 80 et 150 mètres. Cette amplitude est plutôt faible ; cela signifie que les paysages rencontrés auront tendance à se dessiner sur des terrains relativement plats, dont les faibles ondulations seront difficilement perceptibles.

Deux identités topographiques sont mises en évidence par la carte. La moitié nord-ouest se teinte de couleurs chaudes, ce qui signifie que les points d'altitude les plus hauts seront rencontrés dans cette portion du territoire. La plage de couleur reste relativement uniforme, ce qui confirme le caractère peu vallonné des environs.



Figure 134 : Photographie d'un paysage qui s'établit sur un relief plat, à Airvault
 (Source : Google map)

A mesure que l'on se dirige vers le nord-est, la carte topographique indique que les teintes se rapprochent du vert. Cela signifie que le territoire décline progressivement vers cette direction. Cette perte d'altitude s'explique par le passage de la Dive, qui traverse l'extrémité est de l'aire d'étude éloignée. En parcourant cette portion du territoire d'étude, l'observateur pourra ponctuellement rencontrer des paysages légèrement vallonnés, qui traduisent le passage du cours d'eau et la proximité de vallées sèches comme la vallée Mercier, la vallée Rabouan et la vallée des Chiens qui se succèdent.



Figure 135 : Photographie d'un paysage visible à proximité de la Marne
 (Source : Google map)

Globalement, un territoire présentant peu de variation d'altitude est défavorable à une visibilité du site d'étude. En effet, l'observateur a peu d'occasions de prendre de la hauteur et de dominer le paysage s'offrant à lui. Son champ de visibilité a donc tendance à se limiter au premier obstacle visuel rencontré, comme une haie ou une zone bâtie par exemple.

Cependant, la lecture de la carte topographique nous indique que le relief a tendance à s'accroître à mesure que l'on s'approche de la Dive. Ainsi, les paysages peuvent parfois s'inscrire sur un territoire vallonné, brisant la monotonie du relief présent sur le reste du territoire d'étude. Ce type de relief peut être favorable à une visibilité du site d'étude, si celui-ci se trouve sur l'un des vallons voisins qui décline vers l'observateur. Mais dans ce cas d'étude, ce profil topographique est éloigné du site d'étude, ce qui est défavorable à son appréciation.

Cependant, rappelons que la topographie n'est pas le seul facteur déterminant qui favorise la visibilité d'un site depuis un lieu donné. En effet, l'analyse de l'occupation des sols d'un territoire est aussi importante, car elle déterminera la position des éléments faisant office d'obstacles visuels (zones boisées, urbanisées ...).

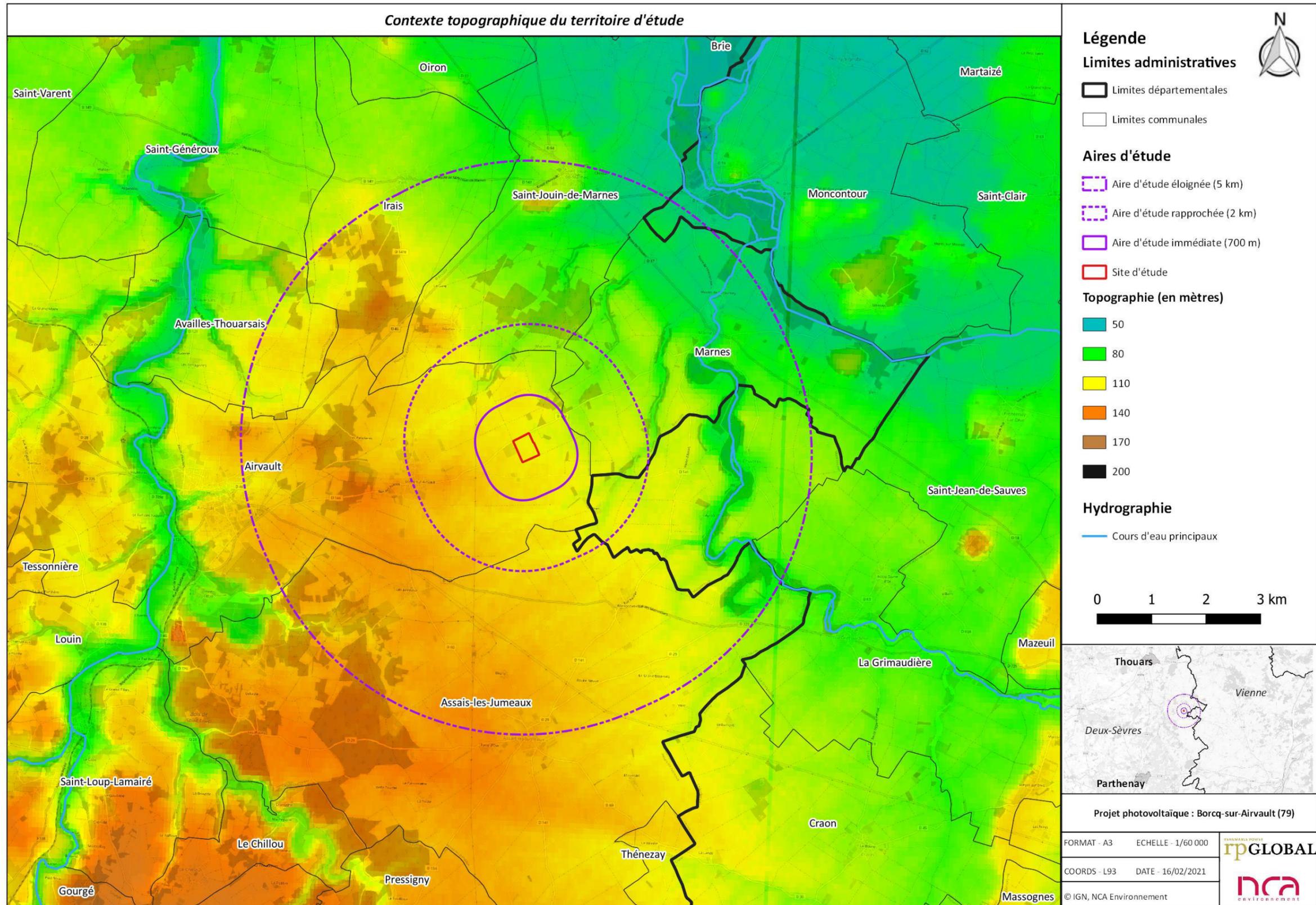


Figure 136 : Composition topographique et hydrographique du territoire d'étude

V. 2. 5. Le contexte paysager

Tous les éléments précédemment vus expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le site d'étude de Borcq-sur-Airvault. L'Atlas des Paysages a recensé les différentes unités paysagères qui composent l'ancienne région du Poitou-Charentes. Les paysages sont organisés sous forme d'unités paysagères, représentées sur la Figure 138. Le site d'étude appartient à l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars.

Cette unité paysagère s'inscrit sur un vaste territoire qui encadre les communes citées. Elles s'appuient sur de faibles vallonnements, parfois difficilement perceptibles lors de son parcours. Les paysages d'openfield la caractérisent, et mettent en évidence le caractère agricole qui la définit en partie. De vastes champs de cultures s'enchaînent, sur lesquels s'inscrivent parfois des éléments de paysage. Haies, arbres isolés, bosquets et fermes viennent dynamiser les vues offertes à l'observateur, et attirent inévitablement son regard.

Concrètement, le paysage se caractérise alors par :

- Des plaines où le regard peut porter au loin sans rencontrer d'obstacles visuels ;
- Des zones boisées qui donnent du volume au paysage, mais peuvent aussi faire office de masques visuels permanents, limitant la vue de l'observateur vers un endroit ;
- Un relief ponctuellement vallonné à l'approche des cours d'eau, avec des pentes douces, mais remarquables, pouvant offrir des vues dégagées ou au contraire, représenter des masques visuels ;
- Des haies, ajoutant du relief et des masques visuels dans les paysages.



Figure 137 : Photographie d'un paysage représentatif de l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
(Source : Google street view)

Le cadre de vie y est calme : bourgs, villages et villes se succèdent, rompant avec la monotonie du lieu en attirant le regard sur des composantes paysagères comme les clochers d'églises, ou des petits châteaux. Les édifices sont le plus souvent blancs ou jaunes, dus à la pierre de tuffeau, extraite dans les environs.

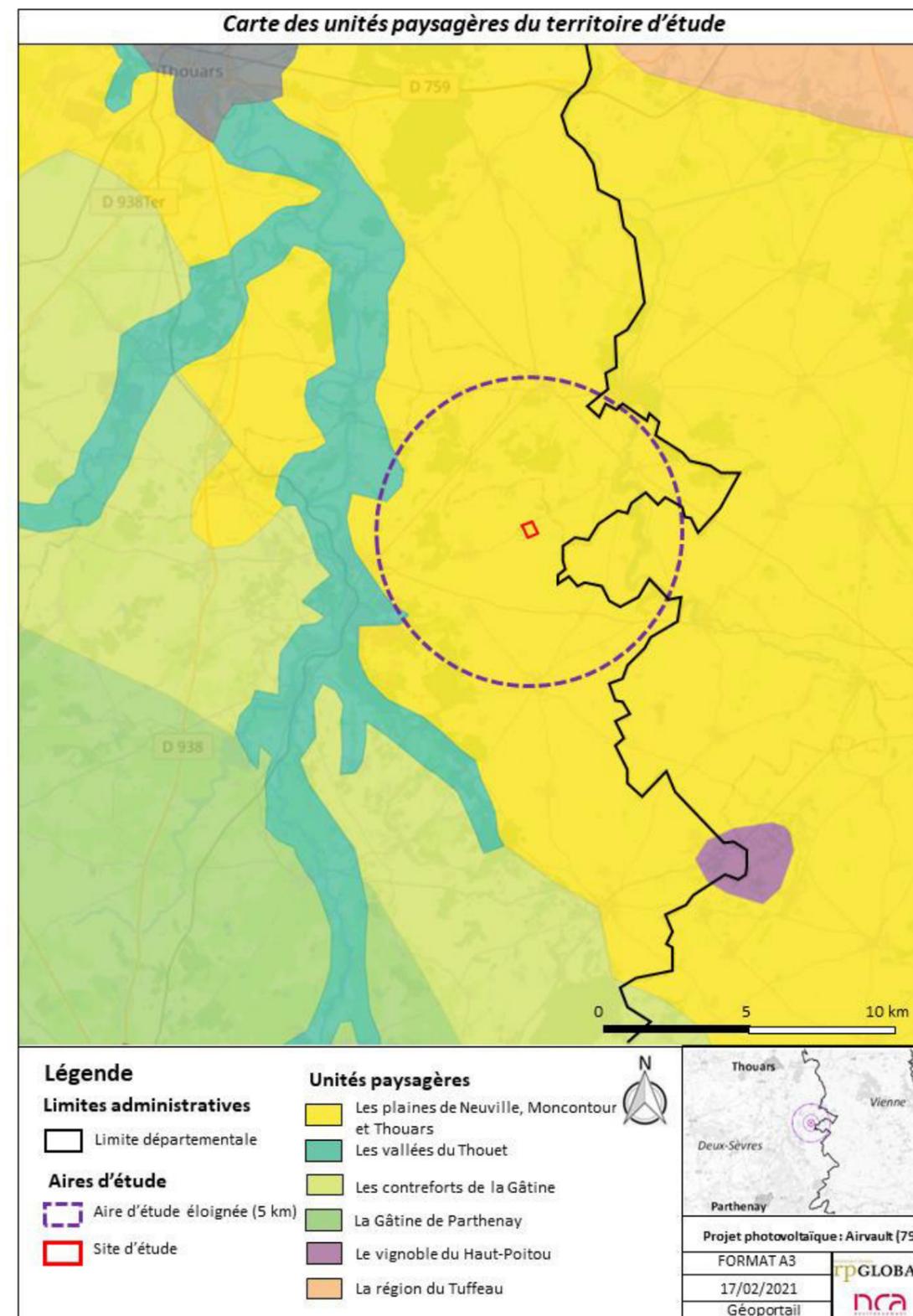


Figure 138 : Carte des unités paysagères en Nouvelle-Aquitaine
(Source : Atlas des Paysages du Poitou-Charentes)

V. 3. Analyse paysagère des aires d'étude éloignée et rapprochée

V. 3.1. Influence de la topographie sur les vues et l'ambiance paysagère

La Figure 139 illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le relief a une grande influence sur notre vision et notre perception du paysage, puisqu'il est en partie responsable des différentes vues que l'observateur sera amené à rencontrer. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur l'unité paysagère des Plaines de Neuville, Moncontour, et Thouars, qui présente des caractéristiques topographiques qui lui sont propres. En effet, le territoire présente de faibles variations topographiques qui s'accroissent à l'approche du cours d'eau de la Dive. L'altitude varie de 70 à 140 m sur une distance de 10 km, ce qui signifie qu'une majorité des paysages s'inscrit sur des pentes difficilement perceptibles. Plus l'observateur se rapproche de la Dive, plus le territoire perd en altitude. En l'absence d'éléments de paysage, ce type de relief peut offrir des vues monotones à l'observateur. Le profil topographique ci-dessous représente le territoire en suivant l'axe indiqué sur la carte ci-contre.

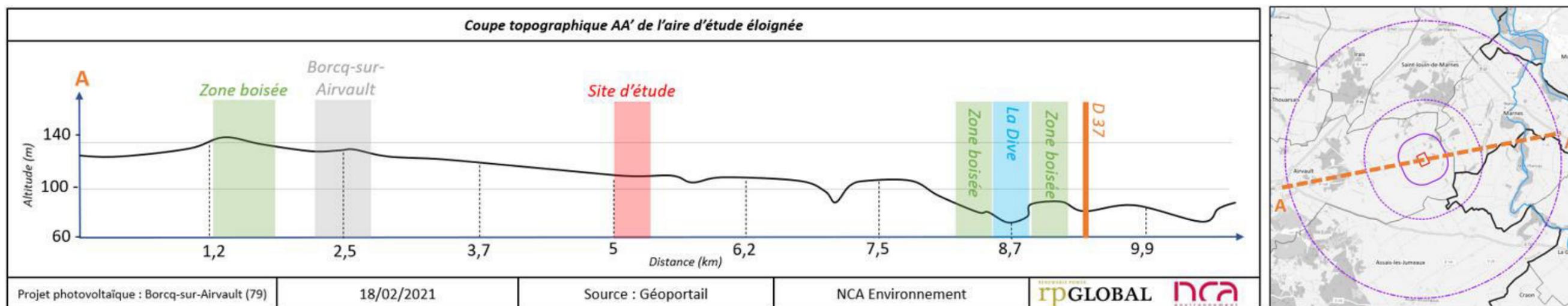


Figure 139 : Coupe topographique du territoire d'étude

La coupe topographique présentée précédemment indique que le territoire d'étude présente de faibles variations d'altitude. Bien souvent, les paysages s'ouvrent et présentent une topographie plane. Les paysages offerts peuvent alors être dépourvus d'intérêt, en l'absence d'élément venant briser leur monotonie. Ce type de paysage est défavorable à l'appréciation du site d'étude, car l'observateur n'a pas l'occasion de prendre de la hauteur afin de dominer ses environs. Bien souvent, son champ de visibilité se limite rapidement aux premières lignes végétales rencontrées, ou aux zones bâties.



Figure 140 : Photographie d'un paysage qui s'inscrit sur des surfaces planes
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Régulièrement, l'observateur a l'occasion de rencontrer des paysages qui s'inscrivent sur des courbes douces. Présentant de faibles variations d'altitude, les champs de visibilités offerts à l'observateur se limitent souvent dans la profondeur à cause du relief en lui-même, ou des masses végétales. Même si l'observateur a parfois l'occasion de prendre légèrement de l'altitude, il est toujours difficile pour lui d'appréhender le paysage qui l'entoure dans sa globalité. Ce type de topographie est défavorable à une visibilité du site d'étude.



Figure 141 : Photographie d'un paysage s'inscrivant sur les courbes douces du relief
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Ponctuellement, des collines semblent s'inscrire sur le territoire d'étude. Sur la coupe topographique en page précédente, cela se traduit par des changements remarquables de niveaux, visibles aux extrémités du territoire d'étude et à proximité des cours d'eau. La Dive traverse l'est du territoire d'étude. A mesure que l'observateur se

rapproche du cours d'eau, il perd progressivement en altitude. Les rives de la Dive sont planes et fortement arborées, ce qui isole l'observateur de son environnement extérieur.



Figure 142 : Photographie du passage de la Dive
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Occasionnellement, cela permet à l'observateur de dominer le paysage qui s'offre à lui, et de découvrir la composition de son environnement. Il peut alors profiter de vues sur les plaines cultivées, animées par les bosquets et les haies qui leur apportent du volume. Ce caractère topographique peut être favorable à une visibilité du site d'étude, s'il est orienté dans sa direction.



Figure 143 : Photographie d'un paysage dégagé du territoire d'étude
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Globalement, la topographie du territoire d'étude est défavorable à la visibilité du site du projet à mesure que l'on s'en éloigne.

V.3.2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habillant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La carte en page suivante représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, que nous pourrions qualifier de structure paysagère. Les principales d'entre elles seront décrites par la suite, et mettent en évidence le caractère rural du territoire d'étude.

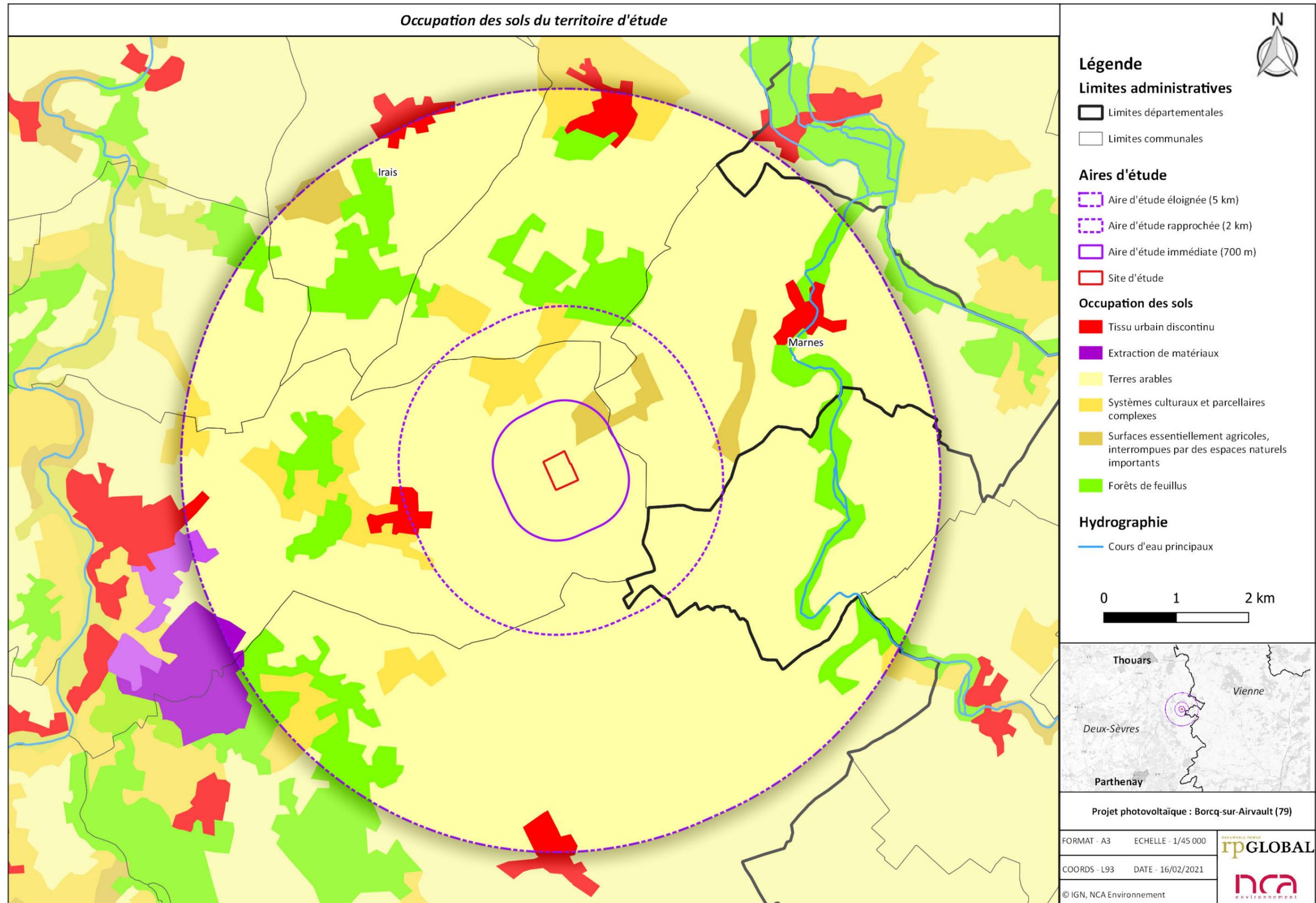


Figure 144 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

V. 3. 2. 1. Les terres arables

Les terres arables (en jaune pâle) sont très présentes dans l'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de terres pouvant être cultivées ou labourées, comprenant les terrains en jachère, les cultures et les prairies artificielles. Leurs surfaces s'étendent généralement sur de nombreux hectares, et peuvent être dépourvues d'obstacles visuels. En règle générale, les paysages incluant des terres arables peuvent être monotones s'ils ne présentent pas des éléments de paysage faisant office de points focaux pour l'observateur. Mais dans ce cas d'étude, les terres arables s'inscrivent sur la topographie vallonnée du territoire, et accentuent souvent ces courbes dans le paysage. Elles font partie d'un paysage d'openfield, sur lequel s'inscrivent quelques haies et zones boisées. Cela suffit à briser la monotonie de ce type d'occupation des sols.



Figure 145 : Photographie d'une succession de terres arables, présentant un arrière-plan boisé
 (Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 2. Les forêts

Elles ne sont pas majoritaires, mais font partie de l'identité du paysage. A la lecture de cette carte, nous pouvons voir que les forêts (en vert), composées de feuillus, ponctuent les territoires des aires d'étude éloignées et rapprochées. Elles ajoutent du volume et de la texture aux paysages. Elles paraissent davantage présentes dans les paysages que ne le suggère la carte, car la strate arborée se retrouve également sous la forme de bosquets ou de haies. Cela donne l'impression que de nombreuses zones boisées s'inscrivent sur ce territoire. Les forêts constituent des masques visuels permanents, limitant la profondeur des paysages rencontrés par l'observateur et masquant de nombreux éléments de paysage.



Figure 146 : Photographie de zones boisées qui soulignent les vallonnements du territoire
 (Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 3. Les tissus urbains discontinus et les zones industrielles et commerciales

Les tissus urbains représentent les centres-bourgs des villages rencontrés dans les aires d'étude éloignées et rapprochées. Ils ne sont pas majoritaires dans la carte d'occupation des sols, mais sont remarquables dans le parcours du territoire d'étude. Dans cette région, l'habitat est rarement isolé. Il se regroupe plutôt dans les villages ou les hameaux. Lors du parcours de ces aires d'étude, l'observateur est régulièrement amené à le rencontrer. Ces villages rythment sa visite. Au cœur des centres-bourgs et des hameaux, la hauteur et la densité du bâti rendent parfois l'appréciation du paysage lointain difficile. Le bâti est régulièrement rencontré lors du parcours du territoire d'étude, et prend également la forme de hangars agricoles et de bâtiments industriels.



Figure 147 : Photographie de Borcq-sur-Airvault
 (Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 3. La dimension industrielle des paysages du territoire d'étude

Cette caractéristique ne peut être appréciée que suite à la réalisation de la campagne de terrain. Lors du parcours du territoire d'étude, de nombreux éléments participent à l'industrialisation des paysages ruraux. Des parcs éoliens sont régulièrement visibles, et un réseau de lignes à haute-tension quadrille les aires d'étude du projet. La densité de ce dernier rappelle la proximité de postes sources présents à Airvault et à Assais-les-Jumeaux.



Figure 148 : Photographie des éoliennes régulièrement visibles dans le paysage
 (Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 149 : Photographie du poste source à Assais-les-Jumeaux
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Des infrastructures agricoles, telles que des silos et des hangars, accompagnent les nombreuses terres cultivées qui définissent en grande partie l'identité paysagère du territoire d'étude.



Figure 150 : Photographie des types de bâtiments agricoles qui industrialisent les paysages
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Tous ces éléments de paysage rappellent les fonctions principales du territoire d'étude : l'agriculture et la production et le transport d'énergie.

V. 3. 4. La prise en compte du patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 132). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de centrale photovoltaïque au sol de Borcq-sur-Airvault ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude concerne exclusivement des monuments historiques.

L'ensemble du patrimoine protégé du territoire d'étude a été prospecté afin de déterminer s'il existe un lien visuel possible entre l'élément en question et le site d'étude de Borcq-sur-Airvault.

Pour les raisons suivantes, nous pouvons affirmer que les monuments historiques référencés dans le territoire d'étude sont visuellement isolés du site d'étude :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Ces affirmations sont mises en évidence par la suite, pour chacun des monuments historiques référencés. Les éléments suivants sont alors précisés :

- Nom et localisation du monument historique ;
- Localisation des prises de vue ;
- Direction du site d'étude ;
- Photographie du monument ;
- Photographie du paysage visible en direction du site d'étude, depuis le monument ;

- Année de classement/d'inscription aux monuments historiques ;
- Distance du site d'étude ;
- Élément favorable/défavorable à une visibilité du site d'étude.

V. 3. 4. 1. L'Abbaye de Saint-Jouin, à Saint-Jouin-de-Marnes

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 151 : Localisation de l'Abbaye Saint-Jouin et des prises de vue



Figure 152 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Abbaye Saint-Jouin / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement/Google Street View)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 2017	4,8 km	Bâti	Non	Négligeable

V. 3. 4. 2. Le Château de Retournay, à Marnes

Les cartes suivantes localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 153 : Localisation du Château de Retournay et des prises de vue



Figure 154 : Prise de vue 1 - Photographie du château de Retournay / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrit depuis 1965	4,3 km	Végétation, relief	Non	Négligeable

V. 3. 4. 3. *L'Eglise Saint-Jean-Baptiste, à Marnes*

Les cartes suivantes localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

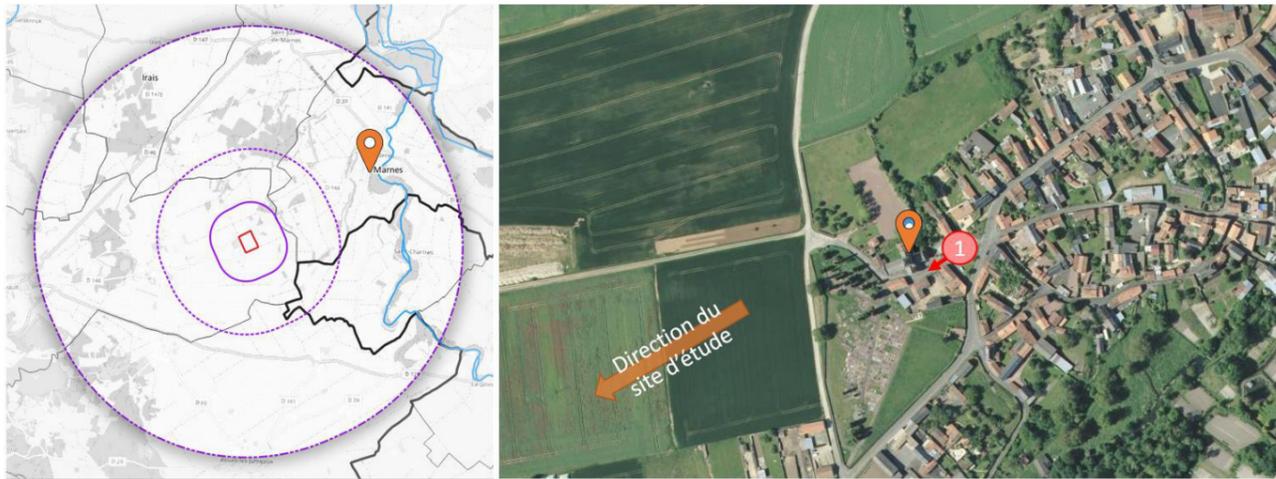


Figure 155 : Localisation de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste et de la prise de vue



Figure 156 : Prise de vue 1 - Photographie de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste capturée en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 4. 4. *La Croix Hosannière, à Moncontour*

Les cartes suivantes localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 157 : Localisation de la Croix Hosannière et des prises de vue



Figure 158 : Prise de vue 1 - Photographie de la Croix Hosannière - Prise de vue 2 - Photographie du paysage depuis la croix visible en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrite depuis 1896	3,7 km	Végétation	Non	Négligeable

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Classée depuis 1862	3,5 km	Bâti	Non	Négligeable

V. 3. 4. 5. **Le tumulus, à Assais-les-Jumeaux**

Les cartes suivantes localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 159 : Localisation du tumulus et des prises de vue



Figure 160 : Prise de vue 1 - Photographie du tumulus / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis le tumulus en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Classé depuis 1970	4 km	Relief, végétation	Non	Négligeable

V. 3. 5. **Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux des aires d'étude éloignée et rapprochée**

Analyse des enjeux

La topographie générale du territoire d'étude ainsi que les éléments végétaux qui ponctuent le secteur sont défavorables à une visibilité du site d'étude depuis l'AEE. En revanche, l'analyse des inter-visibilités montrera qu'il est possible d'apercevoir le site d'étude depuis l'AER, bien que les enjeux concernant ces visibilités soient négligeables. Globalement, il y a peu de possibilités pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Borcq.

Il en est de même pour les éléments du patrimoine protégé référencés : la distance qui les sépare du site d'étude ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leurs seuils.

L'enjeu paysager et patrimonial concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-------------	--------	--------	------	-----------

V. 4. Analyse de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont on perçoit le paysage. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, nous pourrions déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées. La nature des surfaces végétalisées et bâties, les limites visuelles, et la nature des accès vont donc être mises en évidence. La dimension industrielle du paysage, présente à l'échelle de l'AEI, sera également abordée. L'ensemble des informations suivantes est synthétisé sur la Figure 174.

V. 4. 1. Le relief et l'hydrographie

Le site d'étude se trouve sur une portion du territoire présentant très peu de variations d'altitude. En effet, la Figure 161 indique que les niveaux qui composent l'AEI varient de 107 m à 120 m. Ces faibles changements sont difficilement perceptibles lors du parcours du territoire d'étude.

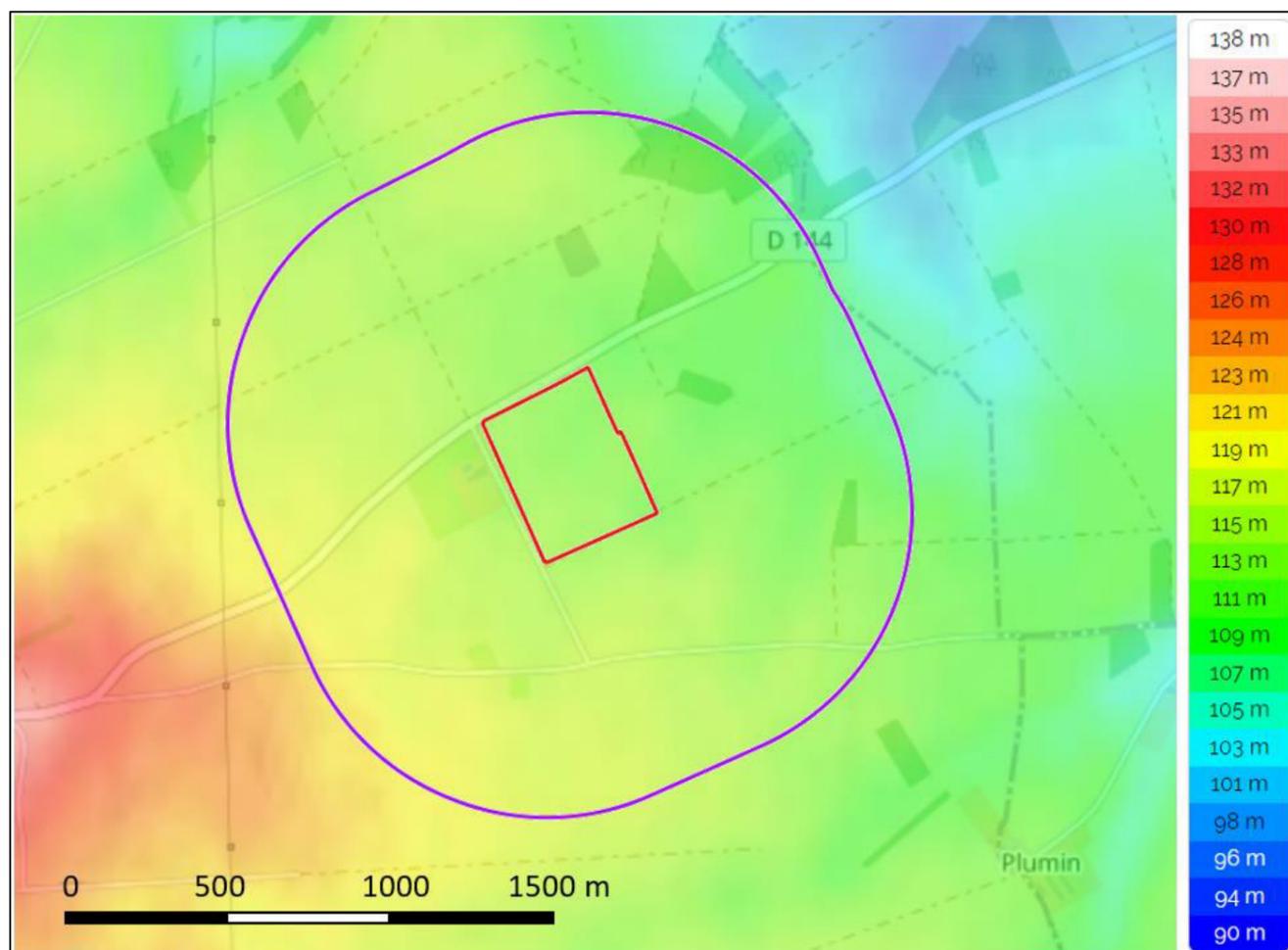


Figure 161 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate
 (Source : topographic-map.com)



Figure 162 : Photographie d'un paysage d'openfield qui s'inscrit sur un terrain plat
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Ponctuellement, les courbes des paysages semblent s'accroître, introduisant les petits vallonnements visibles dans les aires d'étude précédemment décrites.



Figure 163 : Photographie d'un paysage présentant les courbes douces de l'AEI
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Des paysages d'openfield s'inscrivent sur cette topographie, et offrent des vues dégagées à l'observateur lors du parcours de l'AEI. Ce type de topographie est favorable à une visibilité du site d'étude depuis ses alentours proches.

V. 4. 2. L'occupation des sols

La Figure 166 met en évidence l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Nous pouvons dès à présent remarquer qu'elle se compose essentiellement de terres arables et autres surfaces cultivées.

Les terres arables sont des structures paysagères composées d'une couverture gagnant peu de hauteur et ne représentant pas un obstacle visuel. Elles peuvent permettre d'avoir une vision plus profonde du paysage et d'apprécier d'autres éléments présents.



Figure 164 : Photographie d'un paysage présentant des terres arables

(Crédit photo : NCA Environnement)

La carte d'occupation des sols n'en fait pas mention, mais plusieurs bosquets viennent marquer les paysages visibles à l'échelle de l'AEI. Ces zones boisées peuvent représenter des obstacles visuels permanents qui limitent la profondeur d'un champ de visibilité. Elles apportent du volume et de l'intérêt aux différentes vues s'offrant à l'observateur et dynamisent les plaines.



Figure 165 : Photographie de bosquets qui ponctuent l'AEI

(Crédit photo : NCA Environnement)

Ainsi, les photographies capturées dans l'aire d'étude éloignée sont marquées par les vastes plaines ouvertes, qui soulignent la présence d'éléments verticaux, comme les éoliennes, les bosquets, ou encore les lignes à haute-tension.

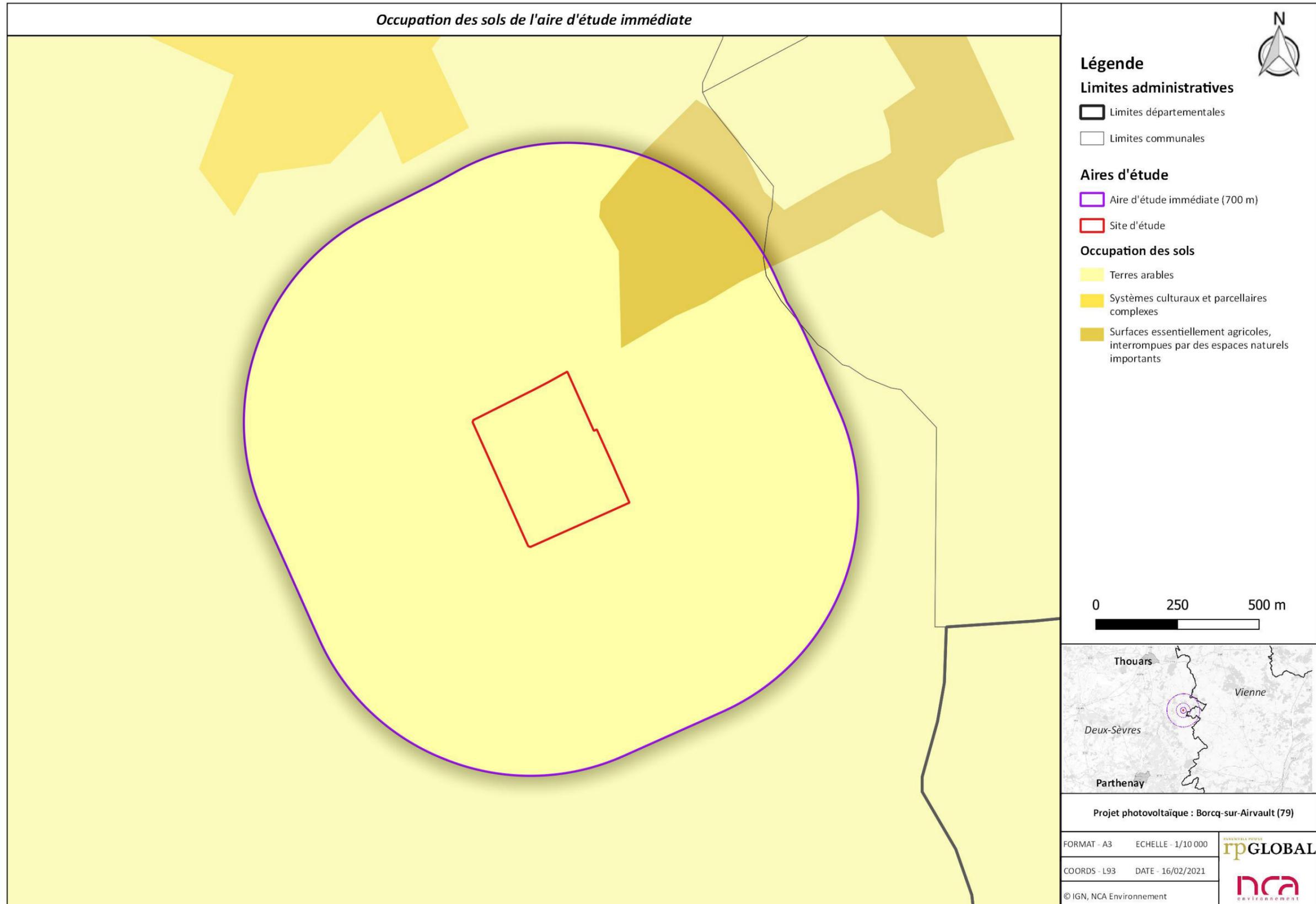


Figure 166 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

V. 4. 3. La nature des surfaces végétalisées

L'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est rural. Sa surface est végétalisée sur sa quasi-totalité. Les cultures occupent la majorité du territoire, et offrent à l'observateur des champs de visibilité généralement profonds. En effet, les paysages d'openfield traduisent l'identité paysagère de l'AEI. Quelques éléments de paysage viennent parfois s'appuyer sur ces vastes plaines.



Figure 167 : Photographie d'un paysage présentant des champs cultivés
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Ponctuellement, des bosquets et petites zones boisées donnent du volume au paysage. Elles constituent des obstacles visuels très efficaces permettant de masquer occasionnellement la présence du site d'étude. Cependant, elles ne sont pas assez nombreuses pour réduire de manière significative les possibilités de percevoir le site d'étude à l'échelle de l'AEI.



Figure 168 : Photographie de la strate arborée présente sur le territoire d'étude
 (Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 4. La nature des surfaces bâties

Le bâti présent est minoritaire, et est représenté par un seul élément. La ferme, voisine du site d'étude, occupe une position centrale dans l'AEI. Isolée dans son environnement, elle reste remarquable à cette échelle, car elle représente le seul repère de ce type. Notons qu'il s'agit de bâtiments agricoles qui n'ont pas de vocation d'habitation.



Figure 169 : Photographie de la ferme visible dans les paysages de l'AEI
 (Crédit photo : NCA Environnement)

La topographie de l'AEI, ainsi que son occupation du sol offrent de nombreuses possibilités d'apercevoir cette ferme dans les paysages visibles à cette échelle.

V. 4. 5. Les limites visuelles

Les limites visuelles de l'AEI organisent le territoire en séparant les surfaces ayant différentes fonctions. Elles permettent de donner de la matière au paysage, en lui apportant de la perspective ou du volume. Ici, les limites physiques sont principalement représentées par les routes et par le changement de culture visible dans les champs. Ponctuellement, des zones boisées limitent les espaces.



Figure 170 : Photographie des différentes parcelles dont les limites sont visibles grâce à un changement de cultures

(Crédit photo : NCA Environnement)

Ces limites étant rasantes ne permettent pas de masquer efficacement le site d'étude dans les paysages rencontrés à l'échelle de l'AEI.

V. 4. 6. La nature des accès

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de centrale photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

L'aire d'étude immédiate est traversée par des axes secondaires, dont le plus important est la route départementale D 144, qui est fréquentée en moyenne par 500 à 2000 véhicules par jour. Celle-ci permet de desservir la ferme, et longe le nord du site d'étude. Elle est très peu fréquentée, et semble principalement être empruntée par les agriculteurs et les habitants de Marnes rejoignant la ville d'Airvault.



Figure 171 : Photographie de la route départementale D 144

(Crédit photo : NCA Environnement)

Cet axe permet de desservir plusieurs voies, appelées « chemins ruraux », qui encadrent le site d'étude. Elles peuvent être enrobées, empierrées ou enherbées. Parfois difficilement praticables, elles sont en grande majorité

empruntées par les agriculteurs dans le cadre de l'exploitation de leurs terres. Leur usage est quasi-exclusivement dédié aux activités agricoles locales.



Figure 172 : Photographie d'un chemin rural

(Crédit photo : NCA Environnement)

Ces accès traversent les champs ouverts et offrent à l'observateur la possibilité d'apprécier largement l'environnement dans lequel il se trouve.

V. 4. 7. La dimension industrielle

Lors du parcours de l'AEI, plusieurs éléments à l'image industrielle viennent ponctuer les paysages. Des éoliennes et des lignes à haute tension sont régulièrement rencontrées, et marquent l'horizon de certaines vues. Ces éléments industrialisent les paysages et rappellent les fonctions de productions et de transport d'énergie du territoire d'étude.



Figure 173 : Photographie des éléments qui industrialisent les paysages de campagne de l'AEI

(Crédit photo : NCA Environnement)

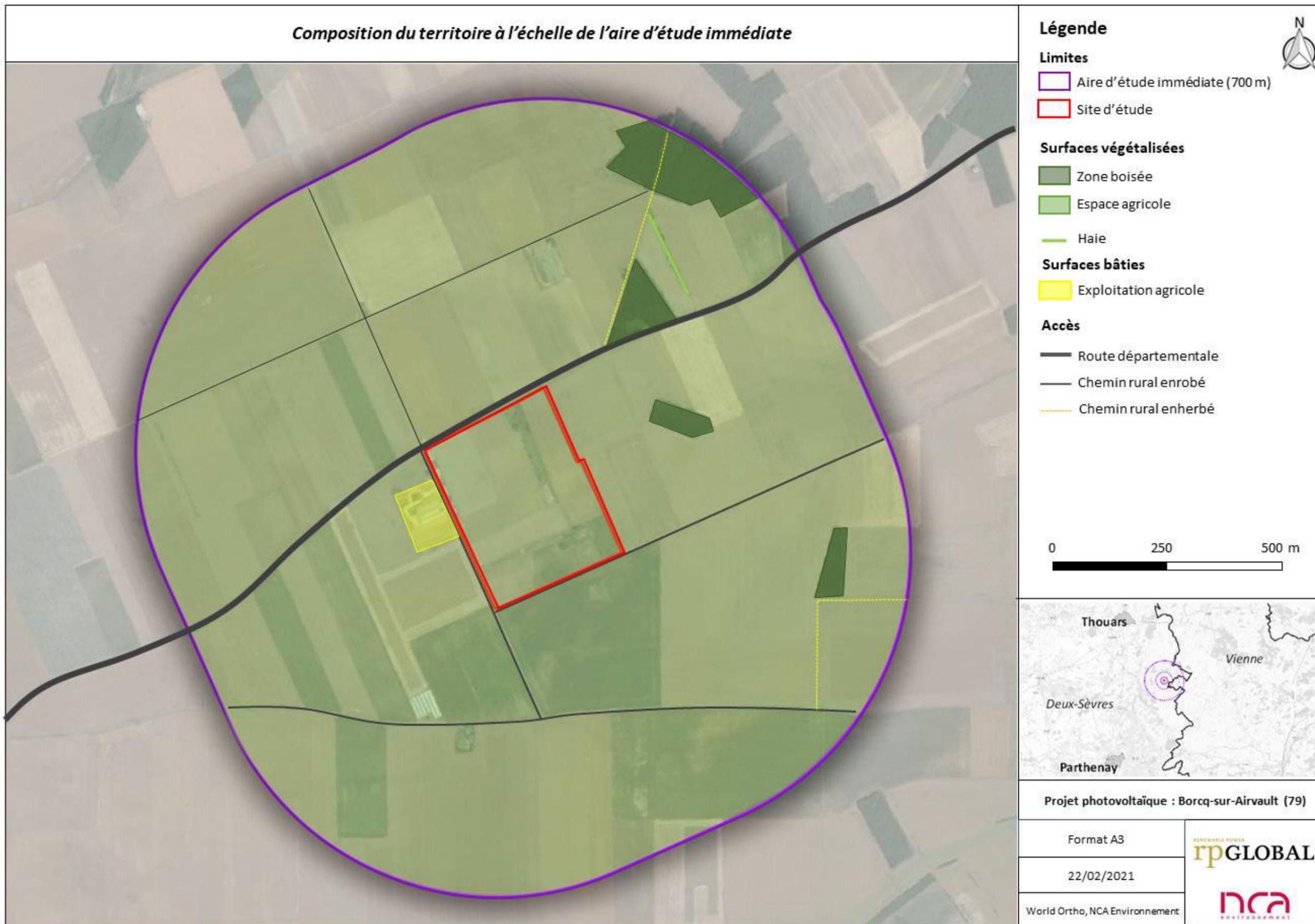


Figure 174 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

V. 4. 8. Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers concernant l'aire d'étude immédiate du projet

Analyse des enjeux

Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, l'enjeu patrimonial la concernant est donc nul.

L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui offrent de nombreuses possibilités d'apercevoir le site d'étude lorsque l'observateur la parcourt. En effet, les paysages d'openfield sont ouverts en direction du site d'étude, et il n'existe que très peu d'obstacles visuels permettant de masquer la présence du site d'étude dans cet environnement. Seule la distance permet d'atténuer la présence du site d'étude dans les paysages visibles à l'échelle de l'AEI.

Le site d'étude est éloigné des grandes zones d'habitation, et aucun lieu de vie n'est présent dans l'AEI : cela limite considérablement les enjeux paysagers concernant cette aire d'étude. Seule une ferme, non habitée et voisine du site d'étude, représente le bâti de l'AEI.

Le site d'étude est cadré par des axes de circulation, depuis lesquels il est possible de l'apprécier dans sa globalité. Cependant, ces voies de circulation sont très peu empruntées, puisqu'elles desservent majoritairement des espaces agricoles. Des habitants du bourg de Marnes rejoignant la ville d'Airvault par la route par la route départementale D 144 sont également concernés par ces points de vue directs sur le site d'étude. Au final, peu d'utilisateurs ont la possibilité d'apprécier quotidiennement les paysages proposés par l'AEI.

Bien que le site d'étude soit largement appréciable depuis l'AEI, aucun élément sensible n'est présent dans son périmètre. L'éventuelle réalisation du projet sera perçue de manière très localisée, essentiellement par les usagers des surfaces agricoles des alentours.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est faible

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

V. 5. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 188.

V. 5. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude s'inscrit sur une surface plane et est ouvert vers l'extérieur. Il s'agit d'un ancien terrain militaire, d'une surface de 14 hectares, qui se divise en plusieurs parties. La grande majorité du site d'étude se consacre à l'agriculture, représentée par plusieurs parcelles cultivées. Plusieurs espaces en friche viennent s'inscrire sur le site d'étude, et sont utilisés à des fins différentes. Ainsi, un espace est dédié au stockage des ballots de foin, alors qu'un autre semble avoir servi de décharge dans le passé. Un dernier espace en friche clôturé interdit au public est présent. Enfin, une dernière partie, située en face de la ferme, est bétonnée afin d'accueillir diverses machines agricoles. Globalement, le site d'étude reprend le schéma paysager du territoire : de vastes champs cultivés, ouverts sur l'extérieur, s'enchaînent. Ils sont ponctués de petits bosquets qui lui apportent du volume.

V. 5. 1. 1. Les surfaces agricoles

Elles occupent la majorité du site d'étude et encadrent les espaces en friche. Elles se caractérisent majoritairement par des champs cultivés, et dans une moindre mesure, par une jachère au nord du site d'étude. Les différentes parcelles agricoles sont délimitables par le stade d'avancement des cultures qui s'y développent. Leur couverture rase du sol et l'absence d'éléments volumineux permettent à l'observateur d'apprécier largement l'environnement extérieur au site d'étude.



Figure 175 : Photographie de la surface cultivée visible à l'est du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 176 : Photographie de la plus grande surface cultivée du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 177 : Photographie de la parcelle cultivée au sud du site d'étude
 (Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 179 : Photographie de l'espace en friche servant de lieu de stockage de matériaux
 (Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 1. 2. Les espaces en friche

Ils sont facilement identifiables, puisqu'ils se trouvent au milieu des espaces cultivés. La végétation spontanée et aléatoire qui s'y développe tranche avec la surface homogène et maîtrisée des champs voisins. Lors de leur parcours, l'appréciation de l'environnement extérieur peut être difficile, car les champs de visibilité sont limités par la végétation. Bien qu'exempts de cultures, ces espaces présentent différentes fonctions.

La première zone en friche accompagne un chemin qui dessert l'espace de stockage des ballots de foin.



Figure 178 : Photographie de l'espace en friche qui introduit le lieu de stockage des ballots de foin
 (Crédit photo : NCA Environnement)

En suivant le cheminement qui mène dans la moitié sud du site d'étude, l'observateur arrive au niveau d'une zone de stockage de matériaux divers. La végétation spontanée semble recouvrir des amas de matériaux entreposés dans le cadre des activités agricoles voisines (pneus, outils, déchets ...).

Une fois cet espace d'entreposage dépassé, l'observateur se retrouve face à une surface clôturée. Cet espace est pollué du fait du passé militaire de tout le secteur : des fûts qui contiendraient de l'adamsite s'y trouvent encore, en attente de traitement. Cet espace étant interdit au public, la végétation peut alors s'y développer librement.



Figure 180 : Photographie de l'espace en friche grillagé
 (Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 1. 3. Les zones de stockage aux abords directs des bâtiments agricoles

Plusieurs plateformes de stockage sont présentes en face de la ferme, dans le site d'étude. Elles permettent à l'agriculteur d'entreposer du matériel sur une plateforme bétonnée le long du chemin permettant l'accès aux bâtiments et au site d'étude.



Figure 181 : Photographie des plateformes de stockage situées en face de la ferme
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Le site d'étude est délimité de différentes manières. Ces limites sont globalement nettes, et sont représentées essentiellement par les accès qui cadrent le site d'étude, et par la nature des cultures. Ces limites deviennent de moins en moins perceptibles à mesure que l'observateur s'éloigne du site d'étude, puisqu'elles ne sont pas volumineuses. La zone en friche interdite au public est clairement délimitée par un grillage. Des photographies schématisées mettent en évidence ces éléments en page suivante.



Figure 182 : Photographie des limites nord et ouest du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 183 : Photographie de la limite est du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 184 : Photographie des limites est et nord du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 185 : Photographie des limites ouest et nord du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 186 : Photographie des limites sud et est du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 3. Les accès au site d'étude

Sur une distance de 300 mètres, le site est bordé par la route départementale D 144 qui relie le bourg de Borcq-sur-Airvault au village de Marnes. Cet axe permet un accès direct au site depuis le nord.

Deux chemins enherbés parcourent l'intérieur du site d'étude et permettent de se rendre dans ses différents espaces. Ils sont principalement accessibles depuis la route départementale D 144, et depuis le chemin rural enrobé qui limite l'ouest du site d'étude.

Enfin, en limite sud du site d'étude, un autre chemin rural enrobé longe le périmètre.



Figure 187 : Photographie d'un des accès du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Autrement, toutes les limites du site d'étude sont franchissables : il est donc possible de s'y rendre à pied depuis n'importe quel endroit.



Figure 188 : Carte de la composition du site d'étude

V. 5. 4. Synthèse des enjeux paysagers concernant le site d'étude

Analyse des enjeux

Le site d'étude est composé de différents espaces présentant diverses fonctions. La grande majorité de sa surface est dédiée à l'agriculture. Il ne propose pas de caractère paysager remarquable, mais s'intègre parfaitement dans les paysages dont il fait partie. En effet, à l'image du territoire d'étude, il présente de vastes surfaces cultivées ouvertes sur l'extérieur, sur lesquelles s'inscrivent quelques éléments de paysage représentés par les espaces en friche.

Le site d'étude n'est cadré par aucune limite volumineuse. L'éventuelle réalisation du projet sur sa surface changera inévitablement sa nature et sera largement visible depuis l'extérieur. Rappelons toutefois que les environs directs se trouvent très peu fréquentés au quotidien : aucune habitation dans l'aire d'étude immédiate, les principaux usagers étant essentiellement les exploitants dans le cadre de leurs activités agricoles et les riverains de Marnes souhaitant rejoindre la ville d'Airvault.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant le site d'étude est faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

V. 6. Analyse des vues potentielles vers le site d'étude

Les contextes de toutes les aires d'études ayant été analysés, nous avons pu déterminer les lieux d'où le site d'étude serait potentiellement visible. Après nous être rendu au pied des monuments historiques référencés, il est confirmé qu'aucune percée visuelle ne permet d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet de centrale photovoltaïque au sol depuis ces monuments.

Il n'existe que très peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela s'explique grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment :

- Topographie défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Faible présence de lieux de vie à proximité directe du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, essentiellement présentes à l'échelle des aires d'étude éloignées et rapprochées, défavorable à l'appréciation du site d'étude.

Cependant, il a été remarqué que le site d'étude est visible à de nombreuses reprises depuis l'AEI. Il est également possible de le percevoir depuis l'AER. Les vues depuis lesquelles le site d'étude est partiellement visible sont présentées ci-dessous.

La force de l'enjeu est déterminée suivant l'évaluation de plusieurs critères :

- **La thématique traitée** : zone d'habitation, lieu de travail, axe routier ... Les sensibilités ne sont pas les mêmes suivant la thématique abordée ;
- **La distance entre le site d'étude et l'observateur** : plus elle sera grande, moins le site d'étude aura de chance d'être prégnant dans le paysage ;
- **La fréquentation du lieu** : plus le lieu sera fréquenté, plus le projet sera perçu ;
- **La qualité paysagère de la vue** ;
- **La proportion du site d'étude dans la vue** : celle-ci est en lien direct avec la distance entre le site d'étude et l'observateur.

Vue n°1 – Depuis la ferme voisine du site d'étude				
Localisation : Chemin rural à l'ouest du site d'étude, Borcq-sur-Airvault				
Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Lieu de travail	5 m	Limitée, uniquement par les agriculteurs	Moyenne	Forte



Force de l'enjeu

Négligeable

Très faible

Faible

Modéré

Fort

Très fort

Vue n°2 – Au croisement de la route départementale D 144 et du chemin rural



Localisation : Route départementale D 144, Borcq-sur-Airvault

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Axe de circulation / route départementale	5 m	Faible	Moyenne	Forte



Force de l'enjeu

- Négligeable
- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Vue n°3 – Depuis le chemin rural, au sud du site d'étude



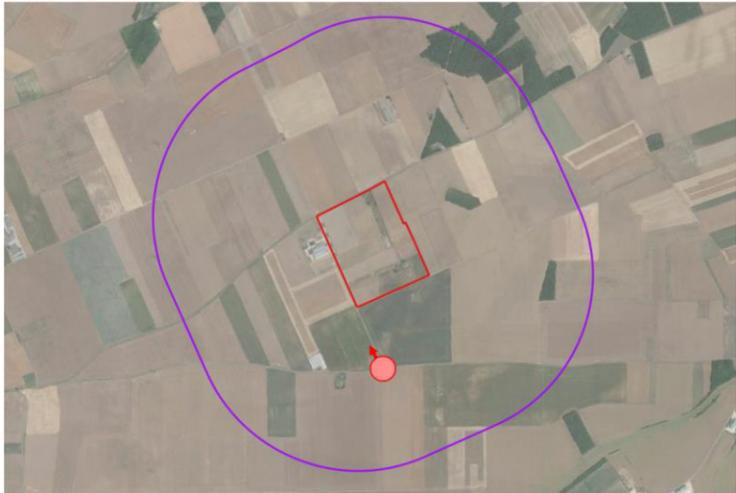
Localisation : Chemin rural, Borcq-sur-Airvault

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Axe de circulation / chemin rural	3 m	Très faible	Moyenne	Forte



Force de l'enjeu

- Négligeable
- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Vue n°4 – Depuis le chemin rural, au sud de l'AEI				
				
Localisation : Chemin rural, Borcq-sur-Airvault				
Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Axe de circulation / chemin rural	300 m	Très faible	Moyenne	Moyenne



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------------------	--------	--------	------	-----------

Vue n°5 – Depuis la route départementale D 144, au nord-est de l'AEI



Localisation : Route départementale D 144, Borcq-sur-Airvault

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Axe de circulation / route départementale	450 m	Faible	Moyenne	Faible



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	--------------------	--------	--------	------	-----------

Vue n°6 – Depuis un chemin agricole, au nord-est du site d'étude



Localisation : Chemin agricole, Borcq-sur-Airvault

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Axe de circulation / chemin agricole	330 m	Quasi-nulle	Moyenne	Faible



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Vue n°7 – Depuis un chemin rural, au sud-est du site d'étude



Localisation : Chemin agricole, Borcq-sur-Airvault

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Axe de circulation / chemin agricole	500 m	Quasi-nulle	Moyenne	Très faible



Force de l'enjeu

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-------------	--------	--------	------	-----------